

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 5 mars 2026 à 19 h 30

Convocation : 26/02/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : Sébastien Arnould (arrivé en cours de séance), Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Nicolas Calland Jérémie Catteau, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougin, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Sylvain Polturat, Denis Ridez (arrivé en cours de séance), Christine Rome

Absents excusés : Denis RIDEZ (donne pouvoir à Gérard MOUILLARD jusqu'à son arrivée)

Absents :

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Anne-Marie Pellerin est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2026 – délibération
- Vote du compte financier unique 2025 du budget communal et de ses budgets annexes – délibération
- Affectation de résultat 2025 du budget communal et de ses budgets annexes – délibération
- Vote du taux des impôts directs locaux 2026 – délibération
- Vote du budget primitif 2026 du budget communal et de ses budgets annexes – délibération
- Vote des subventions accordées aux associations locales - délibération
- Convention d'adhésion Conseils en énergie partagée du SIEC – délibération
- Maison de santé : reversement de frais d'électricité – délibération
- Echange de terrain avec un administré – délimitation de la surface - délibération
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Sébastien Arnould et de Denis Ridez

Vote du compte financier unique 2025 du budget communal

Délibération n° 2026-010

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du Premier Adjoint, Monsieur Gérard MOUILLARD, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, en l'absence du Maire qui a quitté la pièce.

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 676 144.00
	Réalisé :	617 384.66
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	1 676 144.00
	Réalisé :	329 873.04
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 227 164.00
	Réalisé :	686 961.55
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	1 227 164.00
	Réalisé :	1 536 908.35

	Reste à réaliser :	0.00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		-287 511.62
Fonctionnement :		849 946.80
Résultat global :		562 435.18

VOTE : 14 POUR

Vote du compte financier unique 2025 du budget assainissement

Délibération n° 2026-011

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du Premier Adjoint, Monsieur Gérard MOUILLARD, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement, en l'absence du Maire qui a quitté la pièce.

Investissement		
Dépenses :	Prévu :	199 922.00
	Réalisé :	17 731.41
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	199 922.00
	Réalisé :	169 441.80
	Reste à réaliser :	0.00
Fonctionnement		
Dépenses :	Prévu :	59 888.00
	Réalisé :	32 599.91
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	59 888.00
	Réalisé :	64 458.54
	Reste à réaliser :	0.00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		151 710.39
Fonctionnement :		31 858.63
Résultat global :		183 569.02

VOTE : 14 POUR

Vote du compte financier unique 2025 du budget Voiteur Eco Chaleur

Délibération n° 2026-012

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du Premier Adjoint, Monsieur Gérard MOUILLARD, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Voiteur Eco Chaleur, en l'absence du Maire qui a quitté la pièce.

Investissement		
Dépenses :	Prévu :	1 020 778.00
	Réalisé :	488 310.66
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	1 020 778.00
	Réalisé :	599 246.20
	Reste à réaliser :	0.00
Fonctionnement		
Dépenses :	Prévu :	18 023.00
	Réalisé :	9 029.77
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	18 023.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	110 935.54
Fonctionnement :	- 9 029.77
Résultat global :	101 905.77

VOTE : 14 POUR

Affectation du résultat 2025 du budget communal

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique du budget général de l'exercice 2025 le 5 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	559 376.46
- Un excédent reporté de :	290 570.34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	849 946.80
- Un déficit d'investissement de :	287 511.62
- Un déficit de reste à réaliser :	0.00
Soit un besoin de financement de :	287 511.62

Délibération n°2026-013

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	849 946.80
Affectation complémentaire en réserve (1068)	287 511.62
Résultat reporté en fonctionnement (002)	562 435.18

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	287 511.62
--	-------------------

VOTE : 14 POUR

Affectation du résultat 2025 du budget annexe assainissement

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe assainissement de l'exercice 2025 le 5 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 585.28
- Un excédent reporté de :	29 273.35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 858.63
- Un excédent d'investissement de :	151 710.39
- Un déficit de reste à réaliser :	0.00
Soit un besoin de financement de :	151 710.39

Délibération n°2026-014

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	31 858.63
---	------------------

Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
--	------

Résultat reporté en fonctionnement (002)	31 858.63
--	-----------

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	151 710.39
--	------------

VOTE : 14 POUR

Affectation du résultat 2025 du budget annexe Voiteur Eco Chaleur

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe Voiteur Eco Chaleur de l'exercice 2025 le 5 mars 2026, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	9 029.77
- Un excédent reporté de :	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	9 029.77
- Un excédent d'investissement de :	110 935.54
- Un déficit de reste à réaliser :	0.00
Soit un besoin de financement de :	110 935.54

Délibération n°2026-015

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Déficit	9 029.77
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	9 029.77

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	110 935.54
--	------------

VOTE : 14 POUR

Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal a confirmé sa volonté de ne pas augmenter les taux des impôts.

Délibération n°2026-016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,96 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,06 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,16 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : 14 POUR

Vote du budget primitif du budget communal

Le Conseil municipal a pris connaissance du projet de budget primitif du budget général.

Délibération n°2026-017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 944 793.00

Recettes : 944 793.00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 438 810.00

Recettes : 1 438 810.00

VOTE : 14 POUR

Vote du budget primitif du budget assainissement

Le Conseil municipal a pris connaissance du projet de budget primitif du budget assainissement.

Délibération n°2024-018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 213 865.00

Recettes : 213 865.00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 65 473.00

Recettes : 65 473.00

VOTE : 14 POUR

Vote du budget primitif du budget Voiteur Eco Chaleur

Le Conseil municipal a pris connaissance du projet de budget primitif du budget Voiteur Eco Chaleur.

Délibération n°2026-019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 745 068.00

Recettes : 745 068.00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 340 626.00

Recettes : 340 626.00

VOTE : 14 POUR

Vote des subventions accordées aux associations locales

Messieurs Jérémie Catteau et Sylvain Polturat, conseillers municipaux intéressés, n'ont pas participé aux travaux préparatoires et ont quitté la pièce.

Les associations ont déposé des dossiers de demandes de subventions qui ont été étudiés par la commission des associations.

Délibération n°2024-020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations	Montant de la subvention
Fonctionnement	
Amicale des donneurs de sang	100.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Voiteur-Domblans	1 000.00 €
Les Voix de la Seille	200.00 €
MAM Babyland	200.00 €
Manifestations	
Pocket Théâtre – A l'ombre du baobab	2 500.00 €
USCS – tournoi des jeunes + minibus	500.00 €
La Truite de la Haute Seille – fête de la Pêche	500.00 €
Arbre de Noël –Ecole publique (effectif à la rentrée de 09/2026)	12 € par enfant
Arbre de Noël –Ecole privée (par enfant de Voiteur rentrée sept 2026)	12 € par enfant
AICA Chasse	400.00 €
Saint Hubert Lédonienne (à verser après dépôt du dossier en mairie)	200.00 €
Voiteur Plage (parade de printemps + course du 8 mai)	500.00 €
Souvenir français pour entretien des tombes	100.00 €
AFM Téléthon	100.00 €
Coopérative scolaire école publique si une session de prévention routière est mise en place pour l'année scolaire 2026-2027	150.00 €

VOTE : 12 POUR

Convention d'adhésion Conseils en énergie partagée du SIEDEC

Le SIEDEC a mis en place un programme d'accompagnement pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. Ce service est appelé Conseil en Energie Partagé. L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé aux collectivités pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). Le conseiller en énergie partagé intervient en amont, il s'agit d'accompagner la collectivité dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie.

Ce service est organisé pour 3 ans et comporte :

- Une **analyse des factures**, afin de détecter les dérives de consommation, les erreurs de facturation et les optimisations tarifaires possibles.
- La mise en place d'un **tableau de bord de suivi des consommations** d'eau et d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois,...).
- Des mesures visant à **réduire les consommations énergétiques**, à confort au moins identique.
- L'animation d'**opérations de formation et de sensibilisation** sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'intention des élus, des techniciens et des usagers.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée en fonction de la population à **1 € par an par habitant**, plafonné à 2 000 €.

- Soit pour la collectivité de Voiteur, 785€ par an / durant 3 ans,

Délibération n°2026-021

LE CONSEIL Municipal,

Article 1 : APPROUVE l'adhésion de la collectivité au service CEP proposé par le SIEDEC,

Article 2 : SOLLICITE les actions associées au service CEP,

Article 3 : APPROUVE les conditions financières de la contribution annuelle,

Article 4 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2026,

Article 5 : DESIGNER M. Gérard MOUILLARD comme « Référent Energie »,

Article 6 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service au CEP,

VOTE : 14 POUR

Maison de santé : reversement de frais d'électricité

Des travaux d'assèchement ont été réalisés par la Commune dans le cabinet dentaire en 2025, suite à un dégât des eaux au sein de la maison de santé. La consommation d'électricité est estimée à 300 € pour ces travaux.

Délibération n°2026-022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser 300 € à la Société Civile de Moyens des professionnels de santé pour surplus de consommation d'électricité dans le bâtiment de la maison de santé en raison des travaux d'assèchement.
- Autorise Madame le Maire à émettre un mandat de 300 € au nom de la SCM.

VOTE : 14 POUR

Questions diverses :

- Mme le maire a présenté les résultats de la fréquentation de la permanence France Services à Voiteur, ainsi que les chiffres généraux de la France Services Itinérante de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

- Des élus ont reçu une personne qui avait demandé rendez-vous pour présenter son projet de reconversion professionnelle dans l'activité de ramassage de petits déchets en milieu urbain. Divers points ont été abordés, notamment les obligations et contraintes d'une telle activité et les besoins des collectivités.
- La commune de Voiteur a été citée dans un article du Progrès du 7 février dernier en tant que village où « vivre fait rêver ». Pour la cinquième année, la société Ville de rêve produit un classement national des villes et villages notés sur des critères divers et variés, tels que la sécurité ou le coût de la vie, l'attractivité ou les risques naturels. Cette année, le village de Voiteur est classé 278^{ème}.
- Le président du Parc JuraFaune a sollicité la commune pour installer de la signalétique routière et un panneau d'information. Ce projet sera intégré dans le cahier des charges du schéma d'accueil du projet Grand Site mené par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Le Maire



Corinne Linda

Le secrétaire de séance

Anne-Marie PELLERIN